

La 4G arrive dans votre Ville Que faire en cas de brouillage TV ?

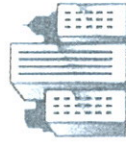


Les pouvoirs publics et les opérateurs mobiles mettent en place un dispositif permettant de faire cesser rapidement les éventuels brouillages

En cas de brouillage de la réception TNT, quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage :

Dans un immeuble (réception TNT collective) :

Le téléspectateur alertera son syndic (ou se munira du numéro de syndic) qui prendra contact avec le centre d'appel de l'ANFR (Etablissement public de l'Etat) au **09 70 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>)



Dans une maison (réception TNT individuelle) :

Le téléspectateur téléphonera à un centre d'appel dédié au **09 70 818 818**

(du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>)

Un antenniste vous contacte (ou votre syndic) pour une prise de rendez-vous.

Une liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs mobiles avant tout déploiement dans une zone géographique.

